



Tableau électrique non conforme mais certificat établi

Par **gwadagwada7**, le **31/10/2015 à 09:49**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en 2011. Ayant fait venir un électricien celui-ci me dit que mon tableau n'est pas conforme et présente des risques. J'ai relu le certificat établi pour la vente et il est mentionné une modification (remplacement de différentiels) qui devait être faite par l'ancien propriétaire. Cette modification n'a pas été faite avant la signature de l'acte notarié mais le certificat de conformité électrique a été établi.

Quel type d'action puis-je entamer?

Avec mes remerciements.

Lysiane Galleron

Par **janus2fr**, le **31/10/2015 à 09:58**

Bonjour,

Le mieux est de changer vous-même l'appareil en cause (une soixantaine d'euro en GSB pour un interrupteur différentiel de qualité, beaucoup moins pour du bas de gamme).

Vous n'allez tout de même pas lancer une procédure judiciaire pour cela ?

Par **youris**, le **31/10/2015 à 11:35**

bonjour,

j'aimerais bien connaître le texte réglementaire qui impose le remplacement des fusibles d'un tableau électrique d'une installation existante déjà en service par des disjoncteurs divisionnaires.

salutations

Par **janus2fr**, le **31/10/2015 à 16:58**

Bonjour youris,

Le problème ne se pose pas sur l'obligation de disjoncteurs à la place de fusibles, mais il est question de l'obligation d'avoir au moins un interrupteur différentiel 30mA pour que l'installation soit mise en sécurité.